



• beliris •

POUR BRUXELLES  
VOOR BRUSSEL

Anderlecht  
100  
70  
years



## AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT ALBERT EN PARC

Inaccessibilité temporaire du parking des immeubles n°15 à 28

Cher riverains,

Dans le cadre des travaux de transformation de l'îlot Albert en parc, une nouvelle phase **débutera le 2 février** au sein de l'îlot résidentiel situé **entre les immeubles 15 à 28** du Foyer Anderlechtois.



**Du 2 février 2026 au 1er juin 2026**, le stationnement sera temporairement **interdit** à l'intérieur de l'îlot formé par les immeubles n°15 à 28 du Foyer Anderlechtois.

**Ces travaux n'entraîneront aucune modification de la circulation sur la chaussée de Mons, y compris le trottoir.**

**L'accès aux logements sera garanti pendant toute la durée des travaux.**

Durant cette période, les riverains sont priés de déposer leurs déchets aux points de collecte indiqués sur le plan. Cet endroit est susceptible d'être déplacé dans la zone en fonction de l'avancée des travaux. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience face à ces désagréments temporaires.

Les intempéries ou des circonstances imprévisibles peuvent générer des changements de planning. Le maître d'ouvrage fédéral Beliris et l'entrepreneur s'engagent à réduire les nuisances au maximum et à réaliser les travaux dans les délais les plus courts possibles. Pour toute urgence sur le chantier, prenez contact avec l'entrepreneur Colas : 0475/75 25 16.

Zone de chantier

Zone poubelles



Restez informés !  
Scannez et  
inscrivez-vous à  
la newsletter.



0800 / 11 299   [WWW.BELIRIS.BE](http://WWW.BELIRIS.BE)  
[info.beliris@mobilite.fgov.be](mailto:info.beliris@mobilite.fgov.be)